



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Noël GARDEN, Béatrice FIAT

Absents excusés : Philippe GALL, Christophe RUET, Nathalie BOCQUERAZ

Procuration : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD

Christophe RUET donne pouvoir à Julien FIAT

Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-37 : ELECTRIFICATION DES CLOCHES DE L'EGLISE DE LA POUTHUIRE

Madame le Maire expose le devis de l'entreprise Heur'Tech pour l'électrification des cloches en tintement ainsi que la fourniture et la pose d'un tableau de commande.

Afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions financières, Madame le Maire propose au conseil, le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Electrification des cloches en tintement et fourniture + pose d'un tableau de commande	5 598.50 €	Communauté de communes de l'Oisans	2 799.25 €	50%
		Autofinancement	2 799.25 €	50 %
Total dépenses	5 598.50 €	Total recettes	5 598.50 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

